



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

RAPPORT ANNUEL

2018
2019



TABLE DES MATIÈRES

4	Raison d'être, mission, vision, valeurs et logo
5	Lettres de présentation
6	Rapport du président de l'Ordre
9	Rapport des activités du conseil d'administration (article 5)
14	Rapport des activités du comité sur la réserve d'actes
15	Rapport de la directrice générale
18	Rapport des activités relatives à l'accès à l'information
19	Rapport des activités du comité de la formation (article 7)
20	Rapport des activités du comité de l'agrément
21	Rapport des activités du comité d'appel
22	Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (article 10)
25	Rapport des activités relatives à la délivrance des permis restrictifs temporaires et spéciaux (article 9)
26	Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (article 8)
28	Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle (article 11)
29	Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle (article 13)
31	Rapport des activités du comité de la formation continue (article 14)
32	Rapport des activités du bureau du syndic (article 15)
36	Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes (article 16)
37	Rapport des activités du comité de révision (article 17)
38	Rapport des activités du conseil de discipline (article 18)
39	Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé (article 19)
40	Renseignements généraux (article 21)
43	Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers au 31 mars 2019 (articles 22 à 25)
50	L'OTTIAQ valorise ses professionnels
51	L'OTTIAQ c'est aussi...



RAISON D'ÊTRE, MISSION, VISION, VALEURS ET LOGO

RAISON D'ÊTRE

L'OTTIAQ assure la protection du public en octroyant les titres de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, en veillant au respect de son code de déontologie et des normes professionnelles et en mettant en œuvre les mécanismes prévus au *Code des professions*.

MISSION

L'OTTIAQ, par son rayonnement et son influence sur les scènes locale, nationale et mondiale, favorise la reconnaissance des titres qu'il octroie.

Les membres, par leur professionnalisme et en affichant leur titre, contribuent à la reconnaissance de leur compétence.

VISION

Être l'organisme de référence en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation ainsi que le lieu de rassemblement et de perfectionnement incontournable pour les praticiens des trois domaines.

VALEURS

Responsabilité

La responsabilité se caractérise par l'engagement à répondre de ses actes, à respecter l'éthique et la déontologie et à protéger le public.

Professionnalisme

Le professionnalisme se caractérise par la compétence et la qualité dans l'exercice de nos professions ainsi que dans nos relations. Il implique rigueur, efficacité et proactivité. Il s'illustre également par la créativité, le perfectionnement et le haut niveau d'autonomie.

Leadership

Le leadership se caractérise par la capacité de guider, d'influencer et d'inspirer. Il nécessite une vision et une stratégie, une confiance en ses compétences ainsi que des capacités de communication et de persuasion.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

LOGO

Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.

LETTRES DE PRÉSENTATION



Montréal, le 26 septembre 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre des
traducteurs, terminologues et
interprètes agréés du Québec pour
l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'expression de ma
considération respectueuse.

Sonia LeBel
Ministre de la Justice, Ministre
responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie
canadienne, présidente du Comité
ministériel des services aux citoyens
et présidente du Comité de
législation



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 26 septembre 2019

Madame Sonia LeBel
Ministre de la Justice, Ministre
responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie
canadienne, présidente du Comité
ministériel des services aux citoyens
et présidente du Comité de
législation

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre des
traducteurs, terminologues et
interprètes agréés du Québec pour
l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la
Ministre, l'expression de ma haute
considération.

Le président de l'Ordre,
Donald Barabé, traducteur agréé



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 26 septembre 2019

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre des
traducteurs, terminologues et
interprètes agréés du Québec pour
l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la
Présidente, l'expression de mes
sentiments distingués.

Le président de l'Ordre,
Donald Barabé, traducteur agréé

Rapport du PRÉSIDENT DE L'ORDRE



DONALD BARABÉ
Traducteur agréé
Président

QUATRE GRANDES PRIORITÉS

À mon entrée en fonction à titre de président de l'Ordre, je me suis donné quatre priorités : favoriser la relève et le recrutement; faire avancer le dossier de la réserve d'actes professionnels; accroître la visibilité de l'OTTIAQ et de ses membres; nous positionner face à l'intelligence artificielle. Ces priorités vont dans le droit fil du plan stratégique 2017-2020 de l'Ordre, qui vise à renforcer la protection du public en augmentant nos effectifs, en améliorant notre empreinte sociale et en rehaussant l'encadrement professionnel.

1. Favoriser la relève et le recrutement

L'Ordre compte 2 195 membres, dont 2 % ont moins de 30 ans et 45 % en ont plus de 55. Au Québec, environ 8 000 personnes exercent la profession de traducteur, de terminologue ou d'interprète et, chaque année, quelque 200 étudiants en traduction et en terminologie obtiennent leur diplôme. On voit donc que la grande majorité des traducteurs, terminologues et interprètes exercent en dehors du système professionnel et que seule une poignée de diplômés joignent les rangs de l'Ordre, les autres choisissant d'exercer hors du système professionnel.

Nous avons toutefois amorcé un redressement de la situation. En effet, grâce à la décision prise par le conseil d'administration (CA) en 2017 de mettre en place une cotisation progressive sur trois ans (25 %, 50 % et 75 % de la cotisation ordinaire) pour les nouveaux diplômés et de conclure une entente avec le Bureau de la traduction nous donnant accès à un corpus de textes, le nombre de participants au programme de mentorat a presque doublé en 2018-2019 comparativement à 2017-2018, passant de 35 à 65. J'en profite pour remercier sincèrement les mentors pour leur dévouement et leur compétence.

Par ailleurs, à l'été 2018, l'Ordre a rencontré les universités québécoises afin de faire intégrer le programme de mentorat à leur cursus, à titre de cours optionnel dans un premier temps. La réception des universités a été très positive, au point où cette intégration devrait être chose faite en septembre 2019 dans la plupart des universités.

En outre, le CA a pris la décision d'aligner les critères d'agrément des diplômés sur ceux des autres ordres à

titre réservé et de demander à l'Office des professions du Québec (OPQ) une modification de notre réglementation sur l'agrément de façon que les diplômes reconnus ouvrent automatiquement droit à l'agrément, sur paiement de la cotisation et une fois suivie la formation sur l'éthique, la déontologie et les normes de pratique professionnelle. Au moment de la rédaction de ces lignes, les discussions se poursuivent avec l'Office sur la meilleure manière de procéder pour modifier notre réglementation. Une fois les règlements modifiés, il sera plus facile de recruter non seulement les diplômés fraîchement sortis des universités, mais aussi des non-membres qui possèdent un diplôme reconnu par l'Ordre.

Sur ce front, Bénédicte Assogba, coordonnatrice à l'agrément, a amorcé une tournée auprès d'une vingtaine de cabinets de traduction pour expliquer les modalités d'agrément. Cela s'est traduit par une soixantaine de demandes d'adhésion à l'Ordre. Bénédicte poursuivra naturellement sur sa lancée en 2019-2020.

2. Réserve d'actes professionnels

Comme vous pourrez le lire dans mon rapport à titre de responsable du comité sur la réserve d'actes, le fait marquant de l'année a été la nomination par l'OPQ au début de 2019 d'un analyste responsable de notre dossier. Il était plus que temps, car nous avons déposé notre dossier à l'Office en mars 2016. Le comité a rencontré l'analyste en février. Il nous a fait part de ses commentaires sur les champs d'exercice des trois professions dont l'Ordre est responsable et a demandé une mise à jour. L'analyste nous a précisé que, une fois cette étape franchie, il se penchera sur la réserve d'actes. Nous entendons bien exercer des pressions pour que les choses se déroulent rondement.

3. Visibilité

Parmi les responsabilités des ordres professionnels figure celle de prendre position dans les débats qui préoccupent le public et de participer à diverses consultations gouvernementales et autres concernant la pratique professionnelle.

C'est ainsi que, avec l'appui d'Émilie Bachelier, responsable des communications, j'ai fait valoir la position de l'Ordre dans les médias sur divers dossiers, notamment celui de la traduction automatique (TA). À cet égard, il est intéressant de noter que tous les journalistes avec lesquels je me suis entretenu étaient bien au fait des limites de celle-ci et de



l'importance de faire appel à des traducteurs agréés. De plus, grâce à Émilie, l'Ordre est maintenant présent sur Facebook, Twitter et LinkedIn. D'ailleurs, nous avons poursuivi notre campagne de marketing SEM (Search Engine Marketing) tout au long de l'année. Cette campagne a généré quelque 231 000 affichages (impressions), qui ont donné lieu à près de 28 000 clics, soit un taux de 12 %, très supérieur au taux de 1,35 % à 3,40 % que Google considère comme très bon. Tous ces clics ont suscité près de 13 500 conversions, à savoir des actions dans le site et le répertoire des membres pour un taux de 48 %.

J'ai représenté l'OTTIAQ lors des consultations menées par l'OPQ, portant notamment sur son plan stratégique et sur les lignes directrices qu'il entend mettre en place en matière de gouvernance des ordres. De concert avec la responsable du comité de l'agrément de l'Ordre, Maria Duarte, traductrice agréée, j'ai pris part à une étude portant sur la reconnaissance des diplômes et sur l'intégration des immigrants au système professionnel. J'ai également représenté l'Ordre auprès du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), où il m'a été donné de rencontrer la ministre de la Justice, M^{me} Sonia LeBel, qui est responsable des ordres professionnels. À cette occasion, j'ai pu soulever la question de notre demande visant les actes réservés et souligner la nécessité pour les ordres à titre réservé d'avoir de tels actes afin d'accomplir pleinement leur mandat de protection du public. La Ministre m'a prêté une oreille attentive. Espérons que cela se traduira en gestes concrets.

L'Ordre a également mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier la certification systématique par les traducteurs agréés de leurs traductions, sur le modèle appliqué par les comptables professionnels agréés pour la vérification des états financiers. Semblable certification contribuerait grandement à rehausser la visibilité des traducteurs agréés et à les distinguer des traducteurs qui ne sont pas régis par le système professionnel. Le groupe de travail devrait remettre ses recommandations au CA au début de l'automne 2019.

Par ailleurs, l'Ordre a créé le comité de la relève, sous la responsabilité de Meaghan Girard, traductrice agréée. Le Comité contribue beaucoup à assurer la présence de l'OTTIAQ sur les réseaux sociaux et auprès des universités. Il a recommandé au CA la création du prix Jeune entrepreneur OTTIAQ, qui sera décerné pour la première fois en 2020.

En novembre 2018, l'OTTIAQ a tenu son congrès annuel, sur le thème de l'intelligence artificielle. Je reviendrai sur cette question un peu plus loin. Près de 400 personnes ont assisté au congrès, la grande majorité d'entre elles se disant satisfaites, voire très satisfaites du thème retenu, des ateliers présentés et du déroulement général de la journée; près d'une cinquantaine de personnes ont pris part à la journée de formation qui a suivi. Lors du congrès, la distinction de membre d'honneur a été décernée à Jean Delisle, traducteur agréé et terminologue agréé, en reconnaissance des services exceptionnels qu'il a rendus à la profession, et le prix Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière a été remis à Dominique Bohbot, traductrice agréée, afin de souligner les efforts qu'elle a déployés tout au long de sa carrière pour l'avancement des professions langagières.

En outre, j'ai participé aux rassemblements organisés dans le cadre de la Journée mondiale de la traduction à Montréal, Québec et Sherbrooke, et j'ai profité de ces occasions pour remettre les prix Relève OTTIAQ et Excellence OTTIAQ aux étudiants méritants. J'ai été invité à prendre part au souper de Noël de l'ATIO, ce qui m'a permis d'établir d'excellents rapports avec M. Denis Couillard, qui préside l'ATIO et le CTTIC. J'ai également eu plusieurs contacts avec le PDG du Bureau de la traduction, M. Stéphan Déry, sur des sujets d'intérêt commun, notamment la vérification des compétences.

J'ai prononcé une conférence sur la valeur de l'agrément à l'Association des conseils en gestion linguistique (ACGL), une autre à l'ALIA sur le système professionnel et enfin une autre à l'Ordre, sur l'importance véritable de la traduction. Cette dernière sera reprise dans les locaux de l'OTTIAQ et en région en fonction de la demande.

Enfin, mon prédécesseur, Réal Paquette, traducteur agréé, a représenté l'Ordre à la réunion de l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) et à celle de l'Association canadienne de traductologie, où il a prononcé une conférence, de même qu'aux Jeux de la traduction et au colloque Cuba-Québec. J'en profite pour le féliciter de sa nomination au poste de secrétaire général de la FIT.

4. Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle s'implante dans de très nombreux secteurs d'activité, dont naturellement la traduction, l'interprétation et la terminologie.



Le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) a proposé à l'OTTIAQ de se joindre à des professeurs en traduction de diverses universités canadiennes et à des chercheurs du Conseil national de recherches du Canada pour former un groupe de travail dont le mandat sera d'établir une norme impartiale et objective de l'évaluation de la qualité de la TA. Aussi étonnant que cela puisse paraître, une telle norme n'existe pas, bien que la TA, elle, existe depuis plus de 50 ans. Ce groupe tentera d'intéresser des chercheurs du MILA (Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal) à la question.

AFFAIRES DE L'OTTIAQ

En 2018-2019, j'ai eu l'honneur de présider six séances ordinaires et trois séances extraordinaires du conseil d'administration. Vous trouverez les principales résolutions adoptées dans les pages qui suivent.

J'ai également présidé quatre séances du comité d'appel, participé aux travaux du comité sur la réserve d'actes, du groupe de travail sur l'interprétation en milieu social et du groupe de travail sur la certification des traductions, et représenté l'OTTIAQ à six réunions du CIQ. J'ai de plus institué le Forum des présidents, pour permettre à l'Ordre de bénéficier des connaissances et de l'expérience de ceux et celles qui ont présidé à ses destinées depuis sa création. Lors de la Soirée des bénévoles, j'ai aussi eu le privilège de remercier la centaine de personnes qui siègent aux divers comités de l'OTTIAQ pour leur contribution exceptionnelle à son rayonnement et à son fonctionnement.

Sur un tout autre plan, vous vous souviendrez que l'Ordre faisait face à deux dossiers litigieux. Le premier a été réglé à la suite d'une entente hors cour dont les modalités doivent demeurer confidentielles. Le second suit son cours, le demandeur ayant fait appel du rejet de sa requête introductive d'instance.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à remercier très sincèrement les nombreux bénévoles pour leur dévouement. Sans vous, l'Ordre ne pourrait tout simplement pas s'acquitter de son mandat de protection du public.

Je désire également remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration pour leur appui, leur compétence et leur engagement.

Un grand merci à toute la permanence : à Lynda, dont l'huile de coude fait des merveilles; à Marsida, dont la gentillesse et la compétence à l'accueil rejaillissent sur l'Ordre; à Bénédicte, qui a une potion magique dont elle seule détient le secret et qui elle aussi fait des merveilles; à Joanne, dont les procès-verbaux n'ont d'égal que les soupers qu'elle commande pour le CA; à Émilie, qui veille à l'image de l'Ordre sur les réseaux sociaux et à bien d'autres endroits; à Hélène, dont le tact le dispute à son expertise dans son rôle de gardienne de la réglementation; et à Diane, dont le dynamisme et le professionnalisme incitent au dépassement.

Enfin, un très grand merci aux membres pour leur appui et leur confiance. Vous représentez dignement l'Ordre et vos professions dans toutes vos sphères d'activité.

Le président,
Donald Barabé, traducteur agréé

Rapport des activités du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

Nom	Donald Barabé, traducteur agréé
Région	Outaouais
Secteur d'activité professionnelle	Traduction
Mode d'élection	Suffrage des administrateurs
Date d'entrée en fonction	2018-06-18
Rémunération	24 000 \$ (annuellement)

ADMINISTRATEURS

NOM	ÉLU(E)	NOMMÉ(E)	RÉGION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Donald Barabé, traducteur agréé	x		Outaouais	Traduction	2017-06-22
Ghislaine Brosseau		x			2017-06-22
Maria Duarte, traductrice agréée	x		Montréal	Traduction	2018-06-18
Claude Dutil		x			2018-06-18
Meaghan Girard, traductrice agréée	x		Montréal	Traduction	2017-06-22
Grant Hamilton, traducteur agréé	x		Capitale-Nationale	Traduction	2017-06-22
Hélène Michon, terminologue agréée	x		Territoire du Québec	Terminologie	2017-06-22
Marie Poitras		x			2017-06-22
Sébastien St-François, traducteur agréé	x		Montréal	Traduction	2018-06-18
Catherine Zekri, traductrice agréée (cooptation)	x		Montréal	Traduction	2018-09-27

Rapport des activités du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rémunération des administrateurs élus

Une rétribution est versée à l'administrateur élu pour sa présence à une réunion ordinaire ou extraordinaire du conseil d'administration.

Rétribution par réunion de 3,5 heures ou moins	100 \$
Rétribution par réunion de plus de 3,5 heures	200 \$

Réunions

Ordinaires	8
Extraordinaires	4

Code d'éthique du conseil d'administration de l'Ordre

Aucune contravention au code d'éthique n'a été constatée au cours de l'exercice.

LISTE DES EMPLOYÉES DE L'ORDRE

NOM	FONCTION
Bénédict Assogba	Coordonnatrice à l'agrément
Émilie Bachelier	Responsable des communications
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA	Directrice générale
Hélène Gauthier	Directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
Lynda Godin	Adjointe aux affaires professionnelles
Marsida Nurka	Adjointe aux communications
Joanne Trudel	Adjointe administrative

Rémunération de la directrice générale	136 462 \$
Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où il sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière visée par les présentes données	2019-09-26

Rapport des activités du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Création d'un fonds de litige.
Adoption des prévisions budgétaires et adoption des montants de cotisation à présenter à l'assemblée générale annuelle.
Radiations pour non-paiement de la cotisation dans le délai fixé.
Acceptation de demandes de reprise du droit d'exercice.
Nominations à divers comités de l'Ordre.
Adoption des états financiers 2017-2018.
Décision de recommander à l'assemblée générale de désigner Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des comptes de l'Ordre de l'exercice 2018-2019.
Décision de recommander à l'assemblée générale de reconduire la cotisation spéciale pour le maintien de la campagne publicitaire pendant trois ans.
Évaluation annuelle de la directrice générale.
Adoption du plan d'action 2018-2019.
Adoption de l'argumentaire à présenter aux membres à l'assemblée générale.
Confirmation du soutien de Réal Paquette, traducteur agréé, comme membre du conseil mondial et secrétaire général de la FIT.
Adoption du programme de surveillance générale pour 2018-2019.
Nomination de Michel Parent, traducteur agréé, comme lauréat du prix du Bénévolat – Claire-Stein.
Élection du président et des vice-présidents et nomination des membres du comité d'appel.
Décision de coopter Catherine Zekri, traductrice agréée, comme administratrice au conseil d'administration de l'Ordre.
Modification de l'intitulé, du mandat et de la composition du comité des jeunes et nomination de Meaghan Girard, traductrice agréée, comme responsable du Comité.
Création d'une page Facebook de l'Ordre.
Création d'un groupe de travail sur la certification des traductions.
Entérinement des cotisations 2019-2020.
Augmentation de la rémunération de la syndique et du syndic adjoint.
Décision de déplacer l'assemblée générale à l'automne et de la tenir la veille du congrès pour 2019.
Nomination de Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA, comme représentante de l'Ordre à la FIT-NA pour la rencontre de 2018.

Rapport des activités du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nomination de Jean Delisle, traducteur agréé, terminologue agréé, comme membre d'honneur.

Décision de remplacer le titre de présidente-directrice générale par celui de directrice générale en fonction des recommandations de l'Office des professions du Québec.

Modification du mandat et de la composition du groupe de travail de la campagne publicitaire.

Création du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des administrateurs du conseil d'administration et nomination de Shirley Fortier, traductrice agréée, de Chantal Boucher, traductrice agréée, et de Bernard Chartier CPA, CA, comme membres du Comité.

Mandat donné à la directrice générale d'informer les nouveaux administrateurs des dossiers en cours et des objectifs à court terme, et de jumeler ces derniers à un administrateur au besoin.

Adoption de politiques sur l'affichage, les immobilisations corporelles et l'annulation et le remboursement concernant les activités de l'*Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Adoption du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Désignation de Sandra Abi-Rashed comme personne-ressource pour l'appel d'offres concernant la campagne publicitaire.

Décision de mandater la directrice générale pour entamer les démarches de la refonte du site Web et décision de faire traduire la partie publique du site en anglais.

Décision de retenir les services de Normandin Beaudry inc. afin de négocier les meilleures ententes possible pour les membres de l'Ordre pour l'assurance responsabilité professionnelle, l'assurance responsabilité des dirigeants et administrateurs, l'assurance de biens commerciaux, l'assurance de personnes et l'assurance groupe automobile et habitation.

Désignation des assureurs pour l'assurance responsabilité professionnelle, l'assurance responsabilité des dirigeants et administrateurs, l'assurance de biens commerciaux, l'assurance de personnes et l'assurance groupe automobile et habitation.

Décision de créer le prix Jeune entrepreneur OTTIAQ.

Désignation de l'agence Akufen pour la refonte du site Web.

Extension du délai d'inscription au tableau pour les nouveaux diplômés à la suite du mentorat de quatre à six mois.

Nomination de Réal Paquette, traducteur agréé, vice-président du comité de la formation, comme délégué de l'OTTIAQ pour la création ou la révision des programmes universitaires reconnus par l'Ordre, et de Johanne Boucher, traductrice agréée, présidente du comité de la formation, comme déléguée substitute.

Adoption d'une déclaration aux citoyens.

Suivi d'une demande d'agrément traitée par le comité exécutif en 2012 et décision d'obliger le candidat à réussir le programme de mentorat de l'Ordre.

Décision de limiter les activités professionnelles d'un membre afin qu'il ne puisse exercer dans la combinaison de langues espagnol-français jusqu'à ce que les résultats de l'inspection particulière du 30 janvier 2019 soient connus.

Rapport des activités du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Décision

- de recommander à l'Office des professions du Québec d'agréer les nouveaux membres de l'OTTIAQ sur diplôme, et de maintenir l'obligation de suivre la formation sur l'éthique, la déontologie et les normes de pratique professionnelle et de payer les frais afférents;
- de demander à la secrétaire de l'Ordre d'entreprendre les démarches auprès de l'Office des professions du Québec pour aligner les critères d'agrément de l'OTTIAQ sur ceux de la grande majorité des ordres à titre réservé, c'est-à-dire l'agrément sur diplôme, dans les meilleurs délais;
- de demander à la directrice générale de proposer des aménagements aux frais totaux d'agrément de façon à favoriser celui-ci;
- de demander à la directrice générale d'établir, avec la responsable des communications, une stratégie de communication pour les membres et les non-membres;
- de mandater le président de l'Ordre pour fixer une rencontre avec le comité de l'agrément, le comité d'appel, le comité de la formation, le comité d'inspection professionnelle, le comité de rédaction de *Circuit*, le comité des terminologues agréés, le comité des interprètes agréés et tout autre comité pertinent afin de leur faire part des décisions du conseil d'administration;
- de discuter avec les universités, le moment venu, des nouvelles orientations adoptées par le conseil d'administration;
- de mandater le comité d'inspection professionnelle pour proposer des modalités d'inspection et le comité de la formation pour proposer des modalités d'accompagnement.

Décisions concernant divers articles du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*.

Décision de permettre l'accès à Internet pour les candidats qui effectuent un examen imposé par le comité de l'agrément ou le comité d'appel.

Décision de modifier le formulaire d'évaluation utilisé par le comité de l'agrément et le comité d'appel.

Nomination de Meaghan Girard, traductrice agréée, première vice-présidente, comme déléguée de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec.

Abolition de la catégorie Aspirant.

Adoption des prévisions budgétaires 2019-2020.

Renouvellement des mandats des membres des comités de l'Ordre.

Rapport des activités du

COMITÉ SUR LA RÉSERVE D'ACTES



DONALD BARABÉ
Traducteur agréé
Responsable du Comité

LISTE DES MEMBRES

NOM	FONCTION
Donald Barabé, traducteur agréé	Responsable
Ghislaine Brosseau, administratrice nommée	Membre
Betty Cohen, traductrice agréée	Membre
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA	Membre
Réal Paquette, traducteur agréé	Membre

En mars 2016, l'Ordre a soumis à l'Office des professions du Québec (OPQ) un mémoire demandant la modernisation des champs d'exercice des traducteurs, terminologues et interprètes agréés (alinéa 37 *t* du *Code des professions*) et la réserve d'actes professionnels aux traducteurs agréés. Diverses circonstances, notamment la refonte en profondeur du *Code des professions* dans la foulée de la Commission Charbonneau et un changement de garde à la tête de l'Office, ont repoussé l'étude de notre dossier.

L'OPQ a repris les choses en main et a finalement nommé un analyste en charge de notre demande. Le comité sur la réserve d'actes l'a rencontré le 7 février dernier. Il nous a fait part de ses commentaires sur les champs d'exercice et le comité lui a transmis une mise à jour. Au moment de la rédaction de ces lignes, nous n'avions encore reçu aucune rétroaction. La révision des champs d'exercice est un préalable à la réserve d'actes. Sans s'engager sur l'issue, l'analyste nous a affirmé que le dossier avancerait en 2019. Nous comptons bien exercer des pressions en ce sens. Beaucoup d'autres ordres se plaignent des lenteurs du traitement des dossiers par l'OPQ.

Le responsable du comité sur la réserve d'actes,
Donald Barabé, traducteur agréé

Rapport de la **DIRECTRICE GÉNÉRALE**



DIANE COUSINEAU
Traductrice agréée, MBA
Directrice générale

UNE NOUVELLE ÉNERGIE

L'année 2018-2019 passera sans doute à l'histoire comme celle où l'Ordre a effectué un virage de grande importance. Au cœur même de cette action se trouve le regard neuf porté sur l'essor de la profession et, ultimement, sur la mission première de l'Ordre : la protection du public. Les principales ressources de l'Ordre ont été mobilisées notamment pour augmenter son effectif en intervenant auprès de différents publics cibles. C'est à partir de ce point d'ancrage que l'Ordre entend accélérer sa transformation pour amener dans ses rangs le plus grand nombre possible de nouveaux diplômés et de diplômés exerçant hors du système professionnel.

Dialogue avec les universités

Nous avons rencontré les universités québécoises dont le programme est reconnu par l'Ordre afin d'évaluer la possibilité d'intégrer le programme de mentorat au cursus universitaire. Un projet d'entente leur a été proposé et le processus suit son cours. L'Ordre a bon espoir de pouvoir offrir cette occasion de perfectionnement aux finissants dans les mois qui viennent.

Entretiens, nous avons multiplié les présentations concernant le mentorat dans ces mêmes universités, ce qui nous a permis d'accroître de façon significative le nombre de jumelages mentor-mentoré. Nous avons pu ainsi effectuer une soixantaine de jumelages, soit près du double de l'exercice précédent. Pour répondre aux demandes, plus de 22 nouveaux mentors ont été formés au cours de l'exercice.

J'ai participé à différents événements organisés par les départements de traduction des Universités de Montréal, de Sherbrooke, Concordia et Laval où j'ai prononcé des allocutions visant à mousser les processus d'agrément auprès des étudiants. La relève est un pilier de notre plan d'action triennal, et c'est toujours un grand plaisir pour moi de rencontrer nos futurs membres afin de comprendre les intérêts de cette nouvelle génération de langagiers.

Visite des cabinets et des entreprises

En outre, nous avons accentué le nombre de visites dans les cabinets afin d'expliquer le processus d'agrément qui est maintenant plus rapide et plus efficace. En effet, le candidat peut désormais faire sa demande d'agrément entièrement en ligne et suivre les diverses étapes du cheminement de son dossier.

Rétention des membres

Afin d'attirer de nouveaux membres, de favoriser le sentiment d'appartenance à l'Ordre et de maintenir le nombre de nos membres, nous avons créé deux nouvelles catégories de cotisation.

- Nouveau diplômé : cette catégorie s'applique à un membre qui détient un diplôme reconnu seulement, qui se sera inscrit au programme de mentorat dans les six mois de l'obtention de son diplôme et qui se sera inscrit au tableau de l'Ordre dans les six mois suivant la réussite de son programme de mentorat.
- Membre n'exerçant plus : cette catégorie s'adresse à un membre de 55 ans et plus qui n'exerce plus sa profession et qui souhaite conserver son titre professionnel, ce qui contribue à accroître le rayonnement de la profession

Création du comité de la relève

Le comité de la relève a pris son envol à l'automne. Celui-ci, formé majoritairement d'étudiants inscrits, a pour objectif d'explorer et de susciter l'intérêt des personnes de 35 ans et moins envers l'Ordre. Fort de son dynamisme, le Comité a déjà mis sur pied son premier événement de réseautage, multiplié les rencontres de représentation auprès des universités et, en collaboration avec la responsable des communications, élaboré un solide plan d'action axé sur les médias sociaux.

Services aux membres

Avec la collaboration d'acteurs, nous avons examiné tous nos programmes d'assurance afin d'optimiser les protections offertes aux membres concernant notamment l'assurance responsabilité professionnelle et l'assurance collective. Nous sommes maintenant persuadés de leur offrir, ainsi qu'aux administrateurs et aux autres personnes concernées, la meilleure protection possible.

Soirée des bénévoles

Notre ordre compte une centaine de bénévoles qui siègent à différents comités. Ils contribuent à notre bon fonctionnement et nous permettent de rayonner. Pour les remercier de leur dévouement et souligner leur engagement, une soirée festive leur a été exclusivement réservée, dans un cadre divertissant et chaleureux, où chaque bénévole était reconnu pour son unicité.

Médias sociaux et autres outils de communication

Pour soutenir ce premier axe d'intervention, l'OTTIAQ a accentué sa présence sur les réseaux sociaux. À l'automne 2018, nous avons ouvert une page Facebook qui a rapidement réuni plus de mille abonnés issus du monde langagier et du grand public.

Les autres plateformes telles que LinkedIn et Twitter ne sont pas en reste. En effet, notre compte LinkedIn a vu son nombre d'abonnés doubler en un an. Twitter reste une bonne plateforme de rayonnement à l'échelle internationale et pour la communication de messages plus protocolaires. Nous avons enfin commencé à dégager des sommes pour la publicité sur nos médias sociaux afin d'élargir notre portée au Québec.

Dans ce même effort de communication auprès de nos clientèles, nous avons procédé à la refonte graphique de nos dépliants. Ces derniers ont été largement distribués dans tous les événements où l'OTTIAQ était présent.

Afin de mieux répondre aux besoins de nos diverses clientèles (grand public, membres et futurs membres), nous avons entrepris la refonte du site Web dont le lancement est prévu en septembre 2019. Une agence spécialisée nous accompagne dans ce processus qui vise autant la forme que le fond.

Dans ce même objectif de rayonnement, et conformément aux souhaits exprimés par les membres présents à la dernière assemblée générale annuelle, nous avons entamé les démarches pour la création d'une nouvelle campagne publicitaire. À cette fin, nous avons lancé un appel d'offres auprès d'une dizaine d'agences de publicité et sommes maintenant à l'étape finale de sélection. Cette agence travaillera en étroite collaboration avec l'agence retenue pour la refonte du site Web. Tout comme le site Web, la campagne sera déployée en septembre 2019 exclusivement sur le Web, y compris les médias sociaux.

Nous avons aussi procédé à la refonte de notre infolettre *L'antenne express* afin d'améliorer l'image de professionnalisme de l'Ordre.

L'EMPREINTE SOCIALE

L'Ordre n'est pas à l'abri des grandes tendances qui sont en voie de bouleverser pratiquement toutes les industries au monde. Au cours de la prochaine décennie, nos membres seront confrontés à un ensemble complexe et inéluctable de défis à relever pour demeurer viables et

pertinents face à une vague de changement. Le public aussi est bouleversé par ces changements et se doit d'être bien accompagné pour mieux comprendre les risques et ainsi mieux les affronter. Nous devons consolider notre présence sur la scène publique, notamment comme référence incontournable en matière de langues.

Au-delà des événements organisés pour nos membres, je suis fière de présenter ici les nombreuses autres occasions au cours desquelles nous avons pu faire parler de nous et positionner l'OTTIAQ comme un ordre fort et dynamique.

Nous avons développé des relations de presse proactives. En effet, notre nouveau président a donné deux entrevues au Journal de Montréal pour réitérer l'importance de faire appel à un traducteur agréé. Notre ancien président, Réal Paquette, traducteur agréé, a aussi donné une entrevue à La Presse sur la traduction financière. En outre, le Conseil interprofessionnel du Québec nous a fait bénéficier d'un tarif préférentiel sur sa revue de presse; nous pouvons ainsi, en amont, assurer une veille médiatique de qualité et rester proactifs dans nos interventions.

Par ailleurs, nous avons participé à d'autres événements de rayonnement pour l'OTTIAQ : petits déjeuners et cocktails de réseautage avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, cocktails de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA) et de l'Association des conseils en gestion linguistique (ACGL). Tous ces événements contribuent à positionner l'OTTIAQ comme un ordre dynamique et proche de ses membres en plus d'en faire la référence dans le domaine langagier au Québec.

J'ai aussi participé activement au comité de valorisation des services langagiers canadiens formé par le Bureau de la traduction afin de faire valoir l'incidence de certaines mesures administratives sur la protection du public.

J'étais également présente à la réunion annuelle de l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET). À l'automne 2018, j'ai assisté au congrès annuel de l'American Translators Association (ATA), ainsi qu'à celui de l'AILIA. Grâce à tous ces événements, nous pouvons à la fois rayonner à l'échelle nationale et internationale et consolider nos liens avec nos partenaires. Ils nous permettent aussi d'unir nos efforts pour promouvoir la valeur ajoutée des services langagiers professionnels en appuyant les démarches menées en ce sens par d'autres associations.

L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

La protection du public s'appuiera sur l'actualisation des mécanismes d'encadrement en fonction de l'évolution de nos professions et du système professionnel. L'Ordre s'était fixé comme objectif de rendre le processus d'inspection plus efficace en créant un module d'inspection qui est en fonction depuis mai 2018. Le processus est entièrement informatisé et permet au membre d'avoir accès à son dossier en tout temps.

Le groupe de travail sur l'interprétation en milieu social a poursuivi son travail en vue de voir comment l'Ordre pourrait éventuellement encadrer cette profession émergente.

Certains outils ont été créés pour mettre en valeur la formation continue : fiches descriptives dans le site Web, calendriers, cahier de vente à forfait et dépliants. Les dépliants remis aux divers événements de l'Ordre ont permis d'accroître l'intérêt pour nos formations.

REMERCIEMENTS

Je termine en exprimant toute la fierté qui m'anime à l'égard du travail accompli par nos employées. J'ai l'intime conviction qu'avec les compétences, l'expertise et la volonté du personnel de l'Ordre, nous réussons ce virage important pour la protection du public et la pérennité de nos professions.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'appui au quotidien des membres des divers comités dont l'apport est inestimable.

J'adresse également mes remerciements aux membres du conseil d'administration pour leur soutien et surtout pour la confiance dont ils ont fait preuve à mon endroit et envers toutes les employées de l'Ordre. Je termine en réitérant au président de l'Ordre, Donald Barabé, mon entière loyauté et mon profond désir de voir se réaliser ses objectifs qu'il nous présente avec un optimisme contagieux.

La directrice générale,
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA

Rapport des activités relatives à **L'ACCÈS À L'INFORMATION**

Nombre de demandes d'accès	0
Traitées dans les 20 jours	s. o.
Traitées dans les 30 jours	s. o.
Nature des demandes d'accès	s. o.
Nombre de demandes refusées	0
Nombre de demandes acceptées	0
Nombre de demandes partiellement acceptées ou partiellement refusées	0
Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables	0
Nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec	0
Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, réalisées au sein de l'ordre professionnel	s. o.

Rapport des activités du

COMITÉ DE LA FORMATION

LISTE DES MEMBRES

NOM	FONCTION ET PROVENANCE
Johanne Boucher, traductrice agréée	Présidente, membre de l'Ordre
Réal Paquette, traducteur agréé	Vice-président, membre de l'Ordre
Alexandra Hillinger	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) (depuis le 3 décembre 2018)
Simon Laverdière	Membre, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
Catherine Leclerc	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) (jusqu'au 3 décembre 2018)
René Lemieux	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) (depuis le 3 décembre 2018)
Egan Valentine, traducteur agréé	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) (jusqu'au 3 décembre 2018)
Nombre de réunions	2

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2018-2019. Pour faire suite à la réponse positive de six universités au sujet de la participation de l'Ordre à la création ou à la révision des programmes de traduction, de terminologie et d'interprétation, un délégué a été nommé par l'Ordre. Il s'agit de Réal Paquette, traducteur agréé. Le Comité a également effectué la mise à jour annuelle des cours des programmes reconnus ou jugés équivalents par l'Ordre. Enfin, le Comité a rencontré le président de l'Ordre pour discuter de certains enjeux stratégiques concernant la relève et le recrutement.

Conclusions du rapport de ses constatations et conclusions de ses avis

Conclusions du rapport de ses constatations	0
Conclusions de ses avis	0

Rapport des activités du **COMITÉ DE L'AGRÉMENT**



MARIA DUARTE
Traductrice agréée
Responsable du Comité

LISTE DES MEMBRES

NOM	FONCTION
Maria Duarte, traductrice agréée	Responsable
Christine Daguerre-Massieu, interprète agréée	Membre
Julie Gervais, traductrice agréée	Membre
Pierre Lacoste, interprète agréé	Membre
Rossella Melfi, traductrice agréée	Membre
Samir Moukal, traducteur agréé	Membre
Ho-Thuy Vo, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre
Nombre de réunions	10

Le comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaison de langues.

Le comité de l'agrément s'est réuni à 10 reprises au cours de l'exercice. Il a étudié 136 dossiers, dont 130 demandes d'agrément et six demandes d'ajout de combinaison de langues. Parmi les dossiers étudiés, certains provenaient de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique du Sud et de l'Afrique.

La responsable du comité de l'agrément,
Maria Duarte, traductrice agréée

Rapport des activités du **COMITÉ D'APPEL**

LISTE DES MEMBRES

NOM	FONCTION
Donald Barabé, traducteur agréé	Président
Claude Dutil	Membre
Shirley Fortier, traductrice agréée	Membre (jusqu'au 18 juin 2018)
Meaghan Girard, traductrice agréée	Membre (depuis le 18 juin 2018)
Grant Hamilton, traducteur agréé	Membre
Réal Paquette, traducteur agréé	Membre (jusqu'au 18 juin 2018)
Sébastien St-François, traducteur agréé	Membre (depuis le 18 juin 2018)
Nombre de réunions	7

Le comité d'appel se compose du président de l'Ordre, des deux vice-présidents, d'un administrateur élu et d'un administrateur nommé. Le mandat du Comité est d'entendre les personnes qui contestent le refus de leur demande d'agrément ou de leur demande de congé de cotisation et de statuer sur chaque cas.

Le comité d'appel s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2018-2019. Il a décidé de maintenir la décision du comité de l'agrément concernant le refus d'un agrément dans trois dossiers. Il a toutefois infirmé la décision du comité de l'agrément dans un dossier et a suspendu sa décision dans un autre dossier, recommandant au candidat de réussir des cours et de faire un examen. Dans tous les cas de refus, il a maintenu les décisions du comité de l'agrément quant aux formations, aux cours et au programme de mentorat à réussir avant de présenter une nouvelle demande et, dans un cas, il a ajouté des cours de transfert linguistique à suivre.

Rapport des activités relatives à la **DÉLIVRANCE DES PERMIS**

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2018-2019.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Québec	70	66	3	14
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA	Québec	0	0	0	0
	Ontario	4	4	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	2	1	0	1
	Total hors du Québec, mais au Canada	6	5	0	1
UE	France	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	0	1	0	0
AILLEURS	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	4	3	1	1
	Total hors du Canada	4	4	1	1

Rapport des activités relatives à la **DÉLIVRANCE DES PERMIS**

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2018-2019.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA	Québec	41	52	4	10
	Ontario	1	1	0	1
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	1	1	0	0
UE	France	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	3	1	1	1
AILLEURS	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	4	1	2	1
	Total hors du Canada	7	2	3	2

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA (règlement pris en vertu de 94 q du Code des p)	Ontario	1	1	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	1	1	0	0
UE	France (règlement pris en vertu de l'art. 93 c2) du Code des professions	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Rapport des activités relatives à la **DÉLIVRANCE DES PERMIS**

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Candidats

ayant satisfait aux autres conditions et modalités	131
ayant amorcé le processus	18

L'Ordre a offert quatre séances de la *Formation sur l'éthique, la déontologie et les normes de pratique professionnelle* au cours de l'exercice 2018-2019.

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport des activités relatives à la

DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2018-2019.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	4	7	0	2
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la **DÉLIVRANCE D'UN PERMIS**

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2018-2019.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	6	5	0	1
hors du Canada	4	3	1	1

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	10
---	----

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	1	1	0	0	0
hors du Canada	8	2	4	0	2

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la **DÉLIVRANCE D'UN PERMIS**

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	1
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
AUTRES	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours et échantillons	0	3

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	s. o.
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	8

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Toutefois, ce règlement fixe les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport des activités relatives à la garantie contre la **RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat de régime collectif	1 524	1 000 000 \$	2 000 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions* imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	88	1 000 000 \$	1 000 000 \$

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Rapport des activités du **COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

LISTE DES MEMBRES

NOM	FONCTION ET PROVENANCE
Carole Trottier, traductrice agréée, terminologue agréée	Présidente
Jean-Jacques Lavoie, traducteur agréé	Vice-président
Jeanne Duhaime, traductrice agréée	Membre
Marielle Hébert, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre

Responsable de l'inspection professionnelle	Hélène Gauthier
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	4
Y a-t-il un programme de surveillance générale de la profession?	Oui

VÉRIFICATION	
Membres inspectés (visite d'inspection ou autoévaluation)	79
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	77
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	77
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	37
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	40

Au cours de l'exercice 2018-2019, un membre a fait l'objet d'une inspection particulière et le comité d'inspection professionnelle a demandé au conseil d'administration de suspendre les activités du membre dans la combinaison espagnol-français jusqu'à l'obtention des résultats de l'inspection. L'analyse des résultats était toujours en cours à la fin de l'exercice. Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*. Le Comité a toutefois reçu quatre demandes du bureau du syndic.

ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre du programme de surveillance annuel, il a été déterminé d'inspecter 75 membres en 2018-2019, sélectionnés aléatoirement selon des critères fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique, les modalités d'agrément et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, 73 traducteurs agréés, un terminologue agréé et un interprète agréé ont été sélectionnés :

- 44 traducteurs exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de deux ans et moins de cinq ans;
- 14 traducteurs exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de cinq ans;
- 10 traducteurs exerçant en pratique privée, agréés sur équivalence de formation et inscrits au tableau des membres depuis plus d'un an et moins de deux ans;
- 1 terminologue salarié et inscrit au tableau des membres depuis plus de deux ans;
- 1 interprète exerçant en pratique privée et inscrit au tableau des membres depuis plus de deux ans;

Les recommandations du Comité portaient principalement sur la nécessité de suivre un cours d'autorévision, de suivre des cours en langue source et en langue d'arrivée, d'établir une feuille de route pour le suivi des dossiers, d'effectuer une relecture attentive des textes, d'utiliser un correcteur orthographique et de faire des copies de sécurité des fichiers électroniques plus régulièrement. Le Comité a également recommandé à bon nombre de membres d'ajouter leur titre professionnel sur leur note d'honoraires ou sur leur carte de visite.

Rapport des activités du

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Au cours de l'exercice, 440 personnes ont participé aux formations en salle tandis que 232 personnes ont suivi une formation en ligne.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVE ORGANISÉES PAR L'ORDRE

NOM	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
La boîte à outils du langagier (formation donnée à deux reprises)	3	30
Les trucs et astuces de LogiTerm Pro (formation donnée à deux reprises)	3	21
La traduction des fonds d'investissement	6	19
Découvrir et apprivoiser SDL Trados Studio 2019	6	12
La traduction automatique pour les traducteurs autonomes (et autres)	3	11
Machine Translation for the Freelance Translators (and others)	3	11
La documentation électronique dans le domaine biomédical	6	11
La transcréation	6	23
Dragon NaturallySpeaking : pour une productivité monstre	3	16
Fire Up your Productivity with Dragon NaturallySpeaking	3	9
Antidote	5	6
L'autorévision	7	10
Aller plus loin avec SDL Trados 2019	6	5
Journée de formation jumelée au congrès 2018	4	27
Portail OTTIAQ (toutes les formations en ligne)	s. o.	73

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Rapport des activités du

BUREAU DU SYNDIC

SYNDICS	NOMBRE	NOM
Syndique	1	Michelle Gosselin, traductrice agréée
Syndic adjoint	1	Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé
Syndics correspondants	—	—

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	22
Total de membres visés par ces dossiers	21
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	2
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	3

DÉCISIONS	NOMBRE
Porter plainte	1
Ne pas porter plainte	20

SUJETS DES DEMANDES D'ENQUÊTE

ARTICLE(S)	NOMBRE
4, 7, 8, 16 et 17 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint de la qualité de la traduction effectuée par un membre de l'OTTIAQ (anglais-français). Décision du comité d'inspection professionnelle sur la qualité à venir. Ce dossier est en cours.	1
16 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint de documents traduits à plusieurs reprises en raison de leur non-conformité et de la fin unilatérale d'un mandat de la part d'un membre de l'OTTIAQ. Le cas a été réglé à la satisfaction du plaignant.	1
Un membre du public se plaint de la mauvaise qualité d'une traduction effectuée par un membre de l'OTTIAQ (chinois-anglais). Le cas a été transmis au comité d'inspection professionnelle. Le Comité a informé le bureau du syndic qu'une nouvelle demande d'évaluation avait été effectuée le 14 novembre 2018. Ce dossier est en cours.	1
21, 22, 23 et 24 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint d'une escroquerie de la part d'un membre de l'OTTIAQ au sujet du prix demandé. Le samedi matin, alors que le cabinet est fermé, il annule sa commande urgente, passée le vendredi après-midi. La traduction des documents (passeports) était déjà effectuée. Question de fait. Plainte non fondée. La décision du syndic a été portée en appel par le plaignant. Le comité d'appel a maintenu la décision du syndic.	1

Rapport des activités du

BUREAU DU SYNDIC

SUJETS DES DEMANDES D'ENQUÊTE

ARTICLE(S)	NOMBRE
4, 8 et 9 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint d'une traduction effectuée par un membre de l'OTTIAQ et de la transcription judiciaire erronée (créole-français). Plainte non fondée.	1
16 a) et 17 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint de la non-collaboration d'un membre de l'OTTIAQ et il n'y a pas d'autre traducteur dans cette combinaison de langues (arménien-français). Un compromis est proposé et est accepté par les parties.	1
3, 10 et 38 du <i>Code de déontologie</i> , <i>Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec</i> et 114, 122 et 192.2° du <i>Code des professions</i> – Un membre de l'OTTIAQ craignant pour la sécurité du public porte plainte à l'égard d'un autre membre de l'OTTIAQ quant à une traduction de piètre qualité (espagnol-français). L'intimé visé par la plainte s'était vu refuser l'agrément dans la combinaison espagnol-français, faute de compétence. En outre, l'intimé avoue ne pas avoir de compétence en traduction juridique. Plainte fondée et déposée au conseil de discipline.	1
2 du <i>Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec</i> et 7 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint de l'omission d'émettre une facture, d'erreurs dans la traduction et d'un conflit verbal avec un membre de l'OTTIAQ. Le syndic adjoint a permis que le dossier se règle au moyen d'excuses de part et d'autre.	1
16 d) du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint de la non-collaboration d'un membre de l'OTTIAQ et il n'y a pas d'autre traducteur dans cette combinaison de langues (arménien-français). Le membre de l'OTTIAQ est en conflit d'intérêts avec le plaignant. Une solution de rechange est proposée au plaignant : les traducteurs de la cour peuvent assurer le service d'interprétation demandé.	1
<i>Règles de pratique professionnelle en traduction</i> – Un membre du public se questionne sur la méthode de travail d'un membre de l'OTTIAQ. Dans un mandat de validation de la traduction du portugais vers le français, le traducteur a écrit à la main des corrections sur le document en français. Cette pratique n'est pas conforme aux règles établies. Un avertissement a été donné au membre ainsi qu'une mise en garde en cas de récidive.	1
3 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint de la non-conformité du relevé de notes traduit (espagnol-français). Le membre de l'OTTIAQ a effectué le travail sans obtenir la version finale du relevé, soit l'information nécessaire. Le traducteur demandait une somme supplémentaire pour effectuer les modifications. Le cas a été réglé au moyen d'un compromis proposé par la syndique.	1
Un membre du public se plaint de la mauvaise qualité d'une traduction effectuée par un membre de l'OTTIAQ (espagnol-anglais). Le cas a été transmis au comité d'inspection professionnelle. La plainte n'est pas fondée.	1
7 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint du dernier courriel reçu d'un membre de l'OTTIAQ qui cherchait à obtenir le paiement de sa traduction (espagnol-français), sans succès. Le courriel indiquait un recours possible auprès des autorités de l'Immigration. Un avertissement a été donné au membre ainsi qu'une mise en garde en cas de récidive. Suggestion de demander le paiement de la traduction à l'avance, dans pareil cas.	1

Rapport des activités du

BUREAU DU SYNDIC

SUJETS DES DEMANDES D'ENQUÊTE (SUITE)

ARTICLE(S)	NOMBRE
Un membre du public se plaint de la mauvaise qualité de la traduction d'un certificat de naissance effectuée par un membre de l'OTTIAQ (espagnol-français). Le cas a été transmis au comité d'inspection professionnelle le 1 ^{er} novembre 2018. Ce dossier est en cours.	1
9 et 26 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint de la mauvaise qualité d'une traduction (anglais-français) et reproche au membre de l'OTTIAQ d'avoir transmis des renseignements à un tiers sans son consentement. Le malentendu a été dissipé.	1
7 du <i>Code de déontologie</i> et 59.2 du <i>Code des professions</i> – Un membre A de l'OTTIAQ se plaint d'un membre B de l'OTTIAQ qui ne veut pas le payer du fait d'une prétendue mauvaise qualité d'une traduction (espagnol-anglais) et qui a déposé une demande d'enquête à cet effet. La plainte à l'égard de la qualité n'est pas fondée selon le comité d'inspection professionnelle. Le différend a été réglé par le paiement du travail. Un avertissement a été donné au membre B.	1
<i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes</i> – Un membre du public demande une conciliation de compte et le remboursement des honoraires jugés abusifs en raison d'une annulation de sa demande de traduction. Le membre de l'OTTIAQ avait déjà effectué plus de la moitié de travail. Proposition d'un remboursement de 30 %, puis, avec l'intervention de la syndique, de 40 %. Le plaignant n'a pas donné suite.	1
<i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes</i> – Un membre du public (demandeur d'enquête) demande une conciliation d'un compte reçu d'un membre de l'OTTIAQ. Règlement du dossier et signature d'une transaction-quittance (2631 C.c.Q.) entre les parties. La demande initiale qui a été traitée concernait le prétendu manquement déontologique du membre. Une décision a été rendue. Aucun manquement déontologique. Par la suite, le demandeur d'enquête et le membre (qui menaçait de poursuivre le demandeur d'enquête aux petites créances) ont recontacté la syndique pour qu'elle effectue une conciliation du dossier, alors que le dossier était fermé. Le tout s'est réglé au moyen d'une transaction-quittance.	1
4, 14, 16, 17 et 34 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint de la mauvaise qualité d'une traduction d'un membre de l'OTTIAQ (des coquilles). Le dossier a été réglé.	1

Rapport des activités du

BUREAU DU SYNDIC

DOSSIERS TRANSMIS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	NOMBRE
Évaluation de la qualité d'une traduction (français-anglais)	1
Évaluation de la qualité d'une traduction (espagnol-anglais)	1
Évaluation de la qualité d'une traduction (espagnol-français)	1
Évaluation de la qualité d'une traduction (chinois-anglais)	1

DOSSIERS TRANSMIS AU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
3, 10 et 38 du <i>Code de déontologie, Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec</i> et 114, 122 et 192.2° du <i>Code des professions</i> – Un membre de l'OTTIAQ craignant pour la sécurité du public porte plainte à l'égard d'un autre membre quant à une traduction de piètre qualité de l'espagnol vers le français. Le traducteur visé par la plainte s'était vu refuser l'agrément dans la combinaison espagnol-français, faute de compétence. En outre, il n'a pas de compétence en traduction juridique. Plainte fondée et déposée au conseil de discipline.	1

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	NOMBRE
Du public	8
Des membres	4

Rapport des activités relatives à la **CONCILIATION** et à **L'ARBITRAGE** **DES COMPTES**

LISTE DES MEMBRES

NOM	FONCTION
Johanne Leclerc, traductrice agréée	Présidente
Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre
Anne-Marie De Vos, traductrice agréée	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le conseil d'arbitrage des comptes n'a tenu aucune réunion, car aucune demande d'arbitrage ne lui a été acheminée au cours de l'exercice 2018-2019.

Rapport des activités du

COMITÉ DE RÉVISION

LISTE DES MEMBRES

NOM	FONCTION
Guy Bertrand, traducteur agréé	Président
Linda Ballantyne, interprète agréée	Membre
Johanne Boucher, traductrice agréée (depuis le 27 septembre 2018)	Membre
Ilda Moreyra Basso (jusqu'au 27 septembre 2018)	Membre
Marie Poitras	Administratrice nommée
Hélène Gauthier	Secrétaire
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	3
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Le comité de révision a reçu une demande d'avis au cours de l'exercice 2018-2019. Il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

Rapport des activités du

CONSEIL DE DISCIPLINE

LISTE DES MEMBRES

NOM	FONCTION
Marcel Gagnon, traducteur agréé	Membre
Victor C. Jaar, traducteur agréé	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, le conseil de discipline avise les membres de l'Ordre qu'entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, il a été saisi d'une plainte disciplinaire.

La plainte se lisait ainsi :

1. À Montréal, entre le ou vers le 30 avril 2018 et le ou vers le 1^{er} mai 2018, l'intimé a fait défaut de tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que de moyens dont il dispose en acceptant et en réalisant le mandat de traduction de l'espagnol vers le français du document juridique concernant monsieur B.T.

En agissant ainsi, l'intimé a contrevenu aux dispositions des articles 3, 4, 8 et 9 du *Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* ou, à défaut d'application de ces articles, a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre, aux termes de l'article 59.2 du *Code des professions*;

2. À Montréal, le ou vers le mois de mai 2018, dans le cadre d'un mandat de traduction de l'espagnol vers le français du document juridique concernant monsieur B.T., l'intimé n'a pas conservé dans un dossier les informations stipulées aux articles 2 et 3 du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, chapitre C-26, r. 281, contrevenant ainsi à ces dispositions.

La plainte sera entendue par le conseil de discipline au cours de l'exercice 2019-2020.

Rapport des activités relatives à **L'EXERCICE ILLÉGAL** et à **L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ**

ENQUÊTES COMPLÉTÉES

portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	1
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Au cours de l'exercice 2018-2019, aucune poursuite pénale n'a été intentée et aucun jugement n'a été rendu. Aucune amende n'a donc été imposée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres inscrits au tableau à la fin de la période	2196
Femme	1592
Homme	604

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT	NOMBRE
un permis de traducteur agréé	2153
un permis de terminologie agréé	56
un permis d'interprète agréé	33

Note : Certains membres portent deux titres.

PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE	NOMBRE
Traducteur	126
Terminologue	0
Interprète	0

PREMIÈRES INSCRIPTIONS	NOMBRE
Traducteurs	137
Terminologues	0
Interprètes	0
TOTAL	137

Note : Certains membres avaient reçu leur permis au cours d'un exercice précédent.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Aucune autorisation spéciale n'a été accordée ou renouvelée au cours de l'exercice.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

RÉGIONS		NOMBRE
1	Bas-Saint-Laurent	8
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	6
3	Capitale-Nationale	183
4	Mauricie	20
5	Estrie	48
6	Montréal	1149
7	Outaouais	84
8	Abitibi-Témiscamingue	2
9	Côte-Nord	3
10	Nord-du-Québec	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6
12	Chaudière-Appalaches	29
13	Laval	69
14	Lanaudière	38
15	Laurentides	77
16	Montréal	234
17	Centre-du-Québec	10
99	Hors du Québec	230
TOTAL		2196

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de toute cotisation supplémentaire, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE (PAL)	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE (CAMPAGNE)	DATE DU VERSEMENT
Membre	1776	450 \$	20 \$	50 \$	2019-04-01
Membre de 65 ans et plus	336	180 \$	20 \$	50 \$	2019-04-01
Jeune membre (moins de 30 ans)	19	165 \$	20 \$	50 \$	2019-04-01
Membre d'honneur	16	0 \$	s. o.	s. o.	s. o.
Membre de l'ATIO ou de la STIBC	32	225 \$	20 \$	50 \$	2019-04-01
Membre en congé de cotisation (pour congé parental ou pour raison médicale)*	17	0 \$	20 \$	50 \$	s. o.

*Les dates de début de cette cotisation varient

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

un permis temporaire	2
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0
un permis spécial	0

Note : Certains permis ont été accordés au cours d'exercices précédents.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

en nom collectif à responsabilité limitée	2
par actions	92

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau

MOTIF DE LA RADIATION	
Non-paiement de la cotisation	13
Démission	91
Décès	0

SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
de permis de traducteur agréé	0	1
de permis de terminologue agréé	0	0
de permis d'interprète agréé	0	0

ARTICLES 22 à 25

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2019

Rapport de l'auditeur indépendant 44

ÉTATS FINANCIERS

Résultats 47

Évolution des soldes de fonds 48

Flux de trésorerie 49

Situation financière 50

Notes complémentaires 52

ANNEXES 58





Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de
Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Brossard
Le 30 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117013

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne publicitaire	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Cotisations	859 256			109 200	968 456	980 036
Communications et service à la clientèle	9 232				9 232	32 150
Admission – études de dossiers	38 606				38 606	32 451
Formation à la pratique professionnelle	17 771				17 771	21 058
Congrès annuel	132 997				132 997	100 681
Formation continue	70 904				70 904	74 621
Produits nets de placements (note 3)	20 871				20 871	(940)
Offres d'emploi	43 880				43 880	38 805
Mentorat	26 500				26 500	14 228
Remises sur frais de gestion des programmes d'assurance	22 183				22 183	23 861
Produits provenant du fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle	26 378				26 378	23 977
Autres produits	83 690				83 690	25 370
	<u>1 352 268</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>109 200</u>	<u>1 461 468</u>	<u>1 366 298</u>
Charges						
Fonctionnement	1 183 895				1 183 895	1 117 251
Communications et service à la clientèle	114 819			39	114 858	375 314
Prix et bourses		2 747			2 747	1 231
Amortissement des immobilisations corporelles			14 602		14 602	7 919
	<u>1 298 714</u>	<u>2 747</u>	<u>14 602</u>	<u>39</u>	<u>1 316 102</u>	<u>1 501 715</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres revenus (dépendances)		(2 747)	(14 602)	109 161	145 366	(135 417)
Autres revenus (dépendances)	53 554					
Remises et intérêts provenant du fonds de stabilisation	180 369				180 369	
Honoraires professionnels	(25 510)				(25 510)	
	<u>154 859</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>154 859</u>	<u>–</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>208 413</u>	<u>(2 747)</u>	<u>(14 602)</u>	<u>109 161</u>	<u>300 225</u>	<u>(135 417)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Évolution des soldes de fonds
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019					2018
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne publicitaire	Fonds de recrutement et à l'encadrement professionnel	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (négatifs) au début	715 618	4 552	29 918	(83 271)		802 234
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	208 413	(2 747)	(14 602)	109 161		(135 417)
Virements interfonds (note 4)	(200 554)		45 695		154 859	
Soldes de fonds à la fin	723 477	1 805	61 011	25 890	154 859	666 817

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	300 225	(135 417)
Eléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 513	7 919
Amortissement de l'actif incorporel	89	
Variation de la juste valeur des placements	299	19 979
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(90 986)	(26 621)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	224 140	(134 140)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(675 706)	(513 652)
Cession de placements	530 041	705 517
Immobilisations corporelles	(27 732)	(8 088)
Actif incorporel	(17 963)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(191 360)	183 777
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du montant dû au programme d'aide aux langagiers et flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 216	4 334
Augmentation nette de l'encaisse	35 996	53 971
Encaisse au début	970 722	916 751
Encaisse à la fin	1 006 718	970 722

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Situation financière
 au 31 mars 2019

	2019					2018
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne publicitaire	Fonds de soutien au recrutement et à l'encadrement professionnel	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
Court terme						
Encaisse	1 006 718					970 722
Comptes clients et autres créances (note 5)	313 537					52 405
Frais payés d'avance	53 760	1 805		113 890	154 859	31 681
Avances interfonds, sans intérêt						
	1 374 015	1 805	—	113 890	154 859	1 054 808
Long terme						
Placements (note 6)	777 370					717 181
Immobilisations corporelles (note 7)			43 137			29 918
Actif incorporel (note 8)			17 874			
			61 011			
	2 151 385	1 805		113 890	154 859	1 801 907

au 31 mars 2019

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Administrateur

Administrateur

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**Notes complémentaires**

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (l'Ordre) a été constitué en 1992 en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre se donne comme mission d'assurer et de promouvoir la compétence et le professionnalisme de ses membres dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément et est maintenant utilisé pour souligner notamment les mérites d'étudiants au baccalauréat en traduction.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Le fonds de la campagne publicitaire a été créé afin de financer les frais de la campagne publicitaire.

Le fonds de soutien au recrutement et à l'encadrement professionnel a pour but de favoriser l'augmentation du nombre de membres et de financer les activités professionnelles liées au Code des professions et au code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les produits de cotisations des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits autres que les cotisations

Les produits autres que les cotisations de l'organisme, tels que les produits de formation, d'admission – études de dossiers, de congrès annuel, de mentorat, d'offres d'emploi, les produits provenant du fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle et les remises sur frais de gestion des programmes d'assurance, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que ces services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes et du placement dans le fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle, qui sont évalués à la juste valeur, de même que des placements en obligations que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actif incorporel, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles, à l'exception des œuvres d'art, et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	Méthodes	Taux et périodes
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Logiciels	Dégressif	55 %
Site Internet	Linéaire	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts sur placements	16 531	18 978
Revenus de distribution	4 578	
Produits de dividendes	61	61
Variation de la juste valeur des placements	(299)	(19 979)
	<u>20 871</u>	<u>(940)</u>

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2019

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a transféré des ressources totalisant 45 695 \$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations afin de financer les sorties de fonds pour les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actif incorporel amortissable, ainsi qu'un montant de 154 859 \$ du fonds d'administration générale au fonds de soutien au recrutement et à l'encadrement professionnel.

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	11 389	15 203
Remises sur programmes d'assurance à recevoir	297 544	29 891
Intérêts courus	4 604	7 311
	313 537	52 405

6 - PLACEMENTS

	2019	2018
	\$	\$
Obligations municipales, portant intérêt à des taux variant de 1,7 % à 2,5 % (1,83 % à 2,7 % en 2018), échéant d'avril 2019 à juillet 2022	503 041	657 792
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes	271 864	
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	2 465	1 777
Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle (note a)		57 612
	777 370	717 181

(a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurance.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019	2018
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
	\$	\$
Améliorations locatives	29 325	29 325
Équipement informatique	128 417	106 062
Mobilier et agencements	55 519	40 607
Logiciels	142 270	137 817
Œuvres d'art	1 417	1 417
	356 948	313 811
	43 137	29 918

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2019

8 - ACTIF INCORPOREL

	2019	2018
	\$	\$
Actif incorporel amortissable		
Site Internet	17 874	—

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	204 982	161 748
Salaires, vacances et charges sociales à payer	42 602	30 221
Taxes de vente à payer	111 861	79 028
	359 445	270 997

Les sommes à remettre à l'État totalisent 123 327 \$ au 31 mars 2019 (89 237 \$ au 31 mars 2018).

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif aux placements en obligations municipales est considéré comme négligeable.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les obligations municipales portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2019

11 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 635 662 \$ pour un bâtiment, de l'équipement et des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en décembre 2025 et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois. Le contrat pour l'équipement échoit en novembre 2024. Le contrat pour les services de gestion comptable et financière échoit en juin 2020.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 92 781 \$ en 2020, à 97 310 \$ en 2021, à 98 365 \$ en 2022, à 99 445 \$ en 2023 et à 98 097 \$ en 2024.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(non audité)

	ANNEXE A	
	2019	2018
	\$	\$
COTISATIONS		
Cotisations régulières des membres agréés	851 886	860 971
Droits d'inscription des étudiants et des candidats	7 070	6 965
Cotisations des aspirants	300	3 200
Cotisations spéciales au fonds de la campagne publicitaire	109 200	108 900
	968 456	980 036
	ANNEXE B	
	2019	2018
	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Frais d'administration – annexe C	994 231	950 865
Admission – études de dossiers	7 842	6 756
Congrès annuel	79 923	67 265
Comités divers	10 485	11 070
Comité de formation	–	–
Documentation	663	614
Honoraires du syndic	6 874	1 800
Formation continue	30 459	30 456
Usurpation de titre	15	365
Formation – déontologie et normes de pratique	9 942	15 426
Inspection professionnelle	26 797	21 237
Mentorat	9 802	6 600
Services aux membres	6 862	4 797
	1 183 895	1 117 251

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(non audité)

	ANNEXE C	
	2019	2018
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	423 374	350 673
Salaires et charges sociales de la direction générale	136 462	126 489
Allocation au président du conseil d'administration	24 494	27 500
Allocations aux administrateurs élus	11 705	9 349
Charges locatives	64 732	63 771
Sous-traitance	41 870	41 394
Fournitures et frais de bureau	12 390	12 222
Cotisations	1 310	1 803
Formation du personnel et des dirigeants	5 527	5 936
Informatique	22 034	32 463
Assurances	2 837	2 588
Entretien – locaux et matériel	7 927	8 175
Honoraires professionnels	31 238	79 021
Honoraires d'audit	10 400	9 400
Honoraires juridiques liés à des litiges	23 646	22 115
Taxes	20 451	20 448
Dons	50	161
Télécommunications	8 076	4 658
Frais de déplacements administratifs et de représentation	13 359	4 265
Frais bancaires et de cartes de crédit	28 167	35 931
Assemblée annuelle	7 927	7 649
Réunions du conseil d'administration	7 291	7 403
Cotisation à la Fédération internationale des traducteurs	6 847	5 688
Contributions au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	15 845	14 969
Plateforme formation et communauté	66 272	56 794
	994 231	950 865

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(non audité)

	2019			2018		
	Insuffisance des produits par rapport aux charges			Insuffisance des produits par rapport aux charges		
	Produits	Charges		Produits	Charges	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA CLIENTÈLE						
Circuit	2 365	24 169	(21 804)		24 534	(24 534)
Cocktail du Nouvel An	3 332	5 043	(1 711)	2 210	4 446	(2 236)
Rapport annuel		4 215	(4 215)		1 488	(1 488)
Journée mondiale de la traduction	1 535	3 437	(1 902)	1 974	3 920	(1 946)
Relations publiques		18 082	(18 082)	25 716	64 344	(38 628)
Cérémonie de remise des permis	2 000	7 165	(5 165)	2 250	7 784	(5 534)
Publicité		46 979	(46 979)		9 274	(9 274)
Site Internet		5 729	(5 729)		2 595	(2 595)
	9 232	114 819	(105 587)	32 150	118 385	(86 235)



L'OTTIAQ VALORISE SES PROFESSIONNELS

Chaque année, l'Ordre remet des prix et des distinctions à des membres, à des langagiers émérites et à des professionnels en devenir pour souligner leur contribution à l'OTTIAQ ou au rayonnement de nos professions.

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DE L'ANNÉE 2018!

Prix du bénévolat – Claire-Stein

Michel Parent, traducteur agréé

Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière

Dominique Bohbot, traductrice agréée

Membre d'honneur

Jean Delisle, traducteur agréé, terminologue agréé

Prix Excellence OTTIAQ

Gabriel Boulet (Université de Montréal)

Camille Coutu-Fleury (Université Laval)

Ève Dagenais (Université Concordia)

Élianne Gauthier (Université du Québec en Outaouais)

Denise Latreille (Université de Sherbrooke)

Olivier Legendre (Université du Québec à Trois-Rivières)

Prix Relève OTTIAQ

Jennifer Armin-Pereda (Université Concordia)

Geneviève Bourgault (Université du Québec à Trois-Rivières)

Marianne Cadieux (Université du Québec en Outaouais)

Isabelle Cyr (Université de Sherbrooke)

Edith Joyal (Université de Montréal)

Guillaume Larouche-Gagnon (Université Laval)

L'OTTIAQ C'EST AUSSI...

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs élus

Donald Barabé, traducteur agréé, président
Meaghan Girard, traductrice agréée,
première vice-présidente
Sébastien St-François, traducteur agréé,
deuxième vice-président
Maria Duarte, traductrice agréée
Grant Hamilton, traducteur agréé
Hélène Michon, terminologue agréée
Catherine Zekri, traductrice agréée

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Ghislaine Brosseau, travailleuse sociale
Claude Dutil
Marie Poitras

Secrétaire de l'Ordre

Hélène Gauthier

SYNDICS

Michelle Gosselin, traductrice agréée, syndique
Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé,
syndic adjoint

MEMBRES D'HONNEUR

Nycole Bélanger, traductrice agréée, terminologue agréée
Jacques Boulay †
André P. Clas, traducteur agréé
Betty Cohen, traductrice agréée
Mary E.C. Coppin †
Jean-Claude Corbeil
Monique C. Cormier, terminologue agréée
William Georges Côté, traducteur agréé †
Jean-Paul Coty †
Jean Darbelnet †
Anne-Marie De Vos, traductrice agréée
Jean Delisle, traducteur agréé, terminologue agréé
René Deschamps, traducteur agréé
André Desrochers, traducteur agréé
Robert Dubuc, traducteur agréé, terminologue agréé
Lucien Forgues †
Paul-André Fournier †
Jeanne Grégoire †
Paul A. Horguelin, traducteur agréé
Betty Howell, traductrice agréée
Victor C. Jaar, traducteur agréé
Jean-François Joly, traducteur agréé
Nada Kerpan, traductrice agréée, terminologue agréée
Claire Laroche-Kahanov †
Jean-Marie Laurence †
Paul Galt Michaud †
Éliane Orléans-Gerstein, interprète agréée
Armand Papineau-Couture †
Marcel Paré †
Berthe Penverne †
Mary Plaice, traductrice agréée
Wallace Schwab, traducteur agréé, terminologue agréé
David M. Stewart †
François Vézina †
Jean-Paul Vinay †

EMPLOYÉES DE L'OTTIAQ (au 31 mars 2019)

Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA, directrice générale
Bénédicte Assogba, coordonnatrice à l'agrément
Émilie Bachelier, responsable des communications
Hélène Gauthier, directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
Lynda Godin, adjointe aux affaires professionnelles
Marsida Nurka, adjointe aux communications
Joanne Trudel, adjointe administrative

MEMBRES DES COMITÉS DE L'OTTIAQ

Le président ainsi que la directrice générale sont membres d'office de tous les comités.

Les personnes désignées comme responsables dans la liste qui suit sont celles qui occupaient ce poste au 31 mars 2019. Par contre, nous avons inclus toutes les personnes qui ont participé aux travaux des comités au cours de l'exercice.

COMITÉS RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de gouvernance et d'éthique

Catherine Zekri, traductrice agréée, responsable
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA
Meaghan Girard, traductrice agréée
Sébastien St-François, traducteur agréé
AnneMarie Taravella, traductrice agréée

Comité d'audit

Sébastien St-François, traducteur agréé, responsable
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA
Maria Duarte, traductrice agréée
Claude Dutil, administrateur nommé

Johanne Groulx, traductrice agréée
Stéphanie Leclerc, traductrice agréée

Comité des ressources humaines

François Lauzon, traducteur agréé, responsable
Donald Barabé, traducteur agréé
Betty Cohen, traductrice agréée
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA
Jeanne Duhaime, traductrice agréée
Shirley Fortier, traductrice agréée
Sébastien St-François, traducteur agréé

Comité sur la réserve d'actes

Donald Barabé, traducteur agréé, responsable
Ghislaine Brosseau, administratrice nommée
Betty Cohen, traductrice agréée
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA
Réal Paquette, traducteur agréé

Groupe de travail sur la certification des traductions

Donald Barabé, traducteur agréé, responsable
Betty Cohen, traductrice agréée
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA
Maria Duarte, traductrice agréée
Anik Pelletier, traductrice agréée
Marie Poitras, administratrice nommée
Ann Rutledge, traductrice agréée
Sébastien St-François, traducteur agréé

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des administrateurs du conseil d'administration

Chantal Boucher, traductrice agréée
Bernard Chartier, nommé par l'Office des professions du Québec
Shirley Fortier, traductrice agréée

⋮

SECTEUR AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Comité de l'agrément

Maria Duarte, traductrice agréée, responsable
Bénédicte Assogba, secrétaire
Christine Daguerre-Massieu, interprète agréée
Julie Gervais, traductrice agréée
Pierre Lacoste, interprète agréé
Rossella Melfi, traductrice agréée
Samir Moukal, traducteur agréé
Ho-Thuy Vo, traductrice agréée, terminologue agréée

Comité d'appel

Donald Barabé, traducteur agréé
Claude Dutil, administrateur nommé
Hélène Gauthier, secrétaire
Meaghan Girard, traductrice agréée
Grant Hamilton, traducteur agréé
Sébastien St-François, traducteur agréé

Conseil d'arbitrage des comptes

Johanne Leclerc, traductrice agréée, présidente
Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée
Anne-Marie De Vos, traductrice agréée
Hélène Gauthier, secrétaire

Conseil de discipline

Marcel Gagnon, traducteur agréé
Hélène Gauthier, secrétaire
Victor C. Jaar, traducteur agréé

Comité de la formation

Johanne Boucher, traductrice agréée, présidente
Réal Paquette, traducteur agréé, vice-président
Hélène Gauthier, secrétaire
Alexandra Hillinger, représentante du Bureau de coopération interuniversitaire
Simon Laverdière, représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
René Lemieux, représentant du Bureau de coopération interuniversitaire

Comité de la formation continue

Joachim Lépine, traducteur agréé, responsable
Marie-Andrée Desrosiers, traductrice agréée
Hélène Gauthier
Éric Léonard, traducteur agréé
Marie-Josée Roy, traductrice agréée
Émilie Sabourin, traductrice agréée

Comité d'inspection professionnelle

Carole Trottier, traductrice agréée, terminologue agréée, présidente
Jeanne Duhaime, traductrice agréée
Hélène Gauthier, secrétaire
Marielle Hébert, traductrice agréée, terminologue agréée
Jean-Jacques Lavoie, traducteur agréé, vice-président

Comité de révision

Guy Bertrand, traducteur agréé, président
Linda Ballantyne, interprète agréée
Johanne Boucher, traductrice agréée
Ilda Moreyra Basso, traductrice agréée
Hélène Gauthier, secrétaire
Marie Poitras, administratrice nommée

Comité des terminologues agréés

Nycole Bélanger, traductrice agréée, terminologue agréée, responsable
Émilie Bachelier
Claude Brodeur, terminologue agréée
Carlos del Burgo, traducteur agréé, terminologue agréé
Hélène Michon, terminologue agréée
Nicole Sévigny, traductrice agréée

Comité des interprètes agréés

Silvia Di Virgilio-Giroux, traductrice agréée, interprète agréée, responsable
John Duff, traducteur agréé, interprète agréé
Hélène Gauthier
Pierre Lacoste, interprète agréé
Lauren Michaels, interprète agréée

SECTEUR COMMUNICATIONS

Comité de la valorisation et des communications

Dominique Bohbot, traductrice agréée
Lucie Leblanc, traductrice agréée
Marie-Geneviève LeBrun, traductrice agréée
Antoine Raimbert, traducteur agréé

Comité de recrutement

Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA
Hélène Gauthier

Comité de rédaction de *Circuit*

Philippe Caignon, traducteur agréé, terminologue agréé, responsable
Émilie Bachelier
Pierre Cloutier, traducteur agréé
Marie-Hélène Gauthier, traductrice agréée
Stéphan Gervais, traducteur agréé
Danielle Jazzar, traductrice agréée
Gloria Kearns
Caroline Mangerel, traductrice agréée
Barbara McClintock, traductrice agréée
Étienne McKenven, traducteur agréé
Maria Isabel Ortiz Takacs, traductrice agréée
Eve Renaud, traductrice agréée
Isabelle Veilleux, traductrice agréée
Alicia Vico Ramirez

Comité des prix et distinctions

Audrey Senay, traductrice agréée, responsable
Johanne Chevalier, traductrice agréée
Marco Iantosca, traducteur agréé
Éric Léonard, traducteur agréé
Pauline Prince, terminologue agréée

Concours de nouvelles

Hélène Gagnon, traductrice agréée
Eve Renaud, traductrice agréée

Comité du programme du congrès

Sébastien St-François, traducteur agréé, responsable
Émilie Bachelier
Claude Brodeur, terminologue agréée
Evelyn Chabot, traductrice agréée
Grant Hamilton, traducteur agréé
Meaghan Girard, traductrice agréée
Maïté Indacochéa, traductrice agréée
Hélène Michon, terminologue agréée
Catherine Pepin-Coupal, étudiante inscrite
Christine York, traductrice agréée

Groupe de travail de la campagne publicitaire

Émilie Bachelier
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA
Claude Dutil, administrateur nommé
Grant Hamilton, traducteur agréé
Stéphanie Lamontagne, traductrice agréée
Silvana Nahman, traductrice agréée
Réal Paquette, traducteur agréé
Anik Pelletier, traductrice agréée

Groupe de travail sur l'interprétation en milieu social

Donald Barabé, traducteur agréé
Johanne Boucher, traductrice agréée
Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé
Suzanne Villeneuve, interprète agréée

Comité de la relève

Meaghan Girard, traductrice agréée, responsable
Émilie Bachelier
Véronique Baillargeon, étudiante inscrite
Géraldine Étienne, étudiante inscrite
Simon Frappier, candidat à l'exercice
Antoine Galipeau, candidat à l'exercice
Stéphanie Lamontagne, traductrice agréée
Mariya Goncharova, candidate à l'exercice
Lae Schmidt, étudiante inscrite

...

AUTRES MEMBRES DÉVOUÉS DE L'ORDRE

Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers (PAL)

Judy Murphy, traductrice agréée, présidente

Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée

Ghislaine Daoust, traductrice agréée

Noëlle Guilloton, terminologue agréée

Jean-François Joly, traducteur agréé

Garrett Montgomery, traducteur agréé, secrétaire et trésorier

Valérie Palacio-Quintin, traductrice agréée, vice-présidente

Ambassadeurs

Carlos del Burgo, traducteur agréé, terminologue agréé

Sébastien St-François, traducteur agréé

Inspecteurs-conseils

Liza Beaulieu, traductrice agréée

Chantal Boucher, traductrice agréée

Anastasia Bourlakova, traductrice agréée

Louise Brooks, traductrice agréée

Jean-Charles Daoust, traducteur agréé

John Duff, traducteur agréé, interprète agréé

Allan Parvu, traducteur agréé

Mentors

François Bertin, traducteur agréé

Ginette Bérubé, traductrice agréée

Ann Marie Boulanger, traductrice agréée

Carole Carrière, traductrice agréée

Josée Champagne, traductrice agréée

Johanne Claveau, traductrice agréée

Diane Clermont-Drolet, traductrice agréée

Dominique Côté, traductrice agréée

Marie-Claude Daigle, traductrice agréée

Anne-Marie De Vos, traductrice agréée

Houda Debbabi, traductrice agréée

Carlos del Burgo, traducteur agréé, terminologue agréé

Eve Deschênes, traductrice agréée

Manuel Fresnais, traducteur agréé

Marcel Gagnon, traducteur agréé

Denis G. Gauvin, traducteur agréé

Grant Hamilton, traducteur agréé

Katherine Hastings, traductrice agréée

Michèle Homsy, traductrice agréée

Anouk Jaccarini, traductrice agréée

Nina Khmielnitzky, traductrice agréée

Isabelle Lafrenière, traductrice agréée

Martine Le Borgne, traductrice agréée

Stéphanie Leclerc, traductrice agréée

Lise Lessard, traductrice agréée

Daniel Mainville, traducteur agréé

Josée Malenfant, traductrice agréée

Geneviève Paradis, traductrice agréée

Pauline Prince, terminologue agréée

Maria Matilde Reyes Odiaga, traductrice agréée

Éliane Rocheleau, traductrice agréée

Susan Rothe, traductrice agréée

Luke Sandford, traducteur agréé

Audrey Senay, traductrice agréée

Sébastien St-François, traducteur agréé

Telesforo Tajuelo, traducteur agréé

